

**Présents : M. HUOT, M. JANNY, Mme COLLIGNON, M. MAILLY É, Mme PINOT-VIGNAL, Mme ALEX, Mme PRÉAU, M. MAURASIN, Mme DUVAUX, M. MATHÉ, Mme COUVIDAT, M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN.**

**Absents : M. Ph. MAILLY, excusé**

**Pouvoirs : M. Ph. MAILLY donne pouvoir à Mme PINOT-VIGNAL**

**Secrétaire : Marianne COUVIDAT**

<b>RAPPORT N° 1</b>	<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2026</b>
---------------------	---

M. TOPPIN adresse à l'assemblée un courrier de contestation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

Il s'agit d'omissions de retranscription concernant le « Rapport N° 3 » et le rapport « Questions diverses ». Il est fait lecture de ces omissions.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026 sera donc rectifié et soumis pour approbation lors du prochain conseil municipal.

<b>RAPPORT N° 2</b>	<b>Subventions 2026</b>
---------------------	-------------------------

Monsieur le Maire propose de revoir certaines demandes suite à la réunion de la Commission des Finances qui s'est réunie le 13 avril 2026.

Le conseil municipal arrête, à la majorité, le montant des subventions allouées à la somme de 21 000.00 € pour l'année 2026.

Ces subventions ne seront versées que lorsque la commune aura reçu les demandes accompagnées des bilans.

M. RAPINAT refuse de voter pour la liste des subventions attribuées.

En cause : la subvention pour l'Association « Piney en Fête ».

M. RAPINAT :

- dit ne pas avoir été informé de la tenue d'une Assemblée générale en 2025. Il s'y était pourtant rendu, sa signature sur la feuille d'émargement attestant sa présence,

- préfère attendre la nomination du nouveau bureau de « Piney en Fête » pour se prononcer,

- souhaite assister à la prochaine Assemblée générale de « Piney en fête » qui ne sera pas ouverte au public, invoquant sa présence toute désignée au Comité de la Foire.

Ce comité est destiné à porter un renfort de bras à « Piney en fête » mais représente une entité différente ; en être membre ne donne pas droit d'assister à une Assemblée générale de l'Association organisée à huit-clos.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	3	2

Contre : M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN

<b>RAPPORT N° 3</b>	<b>Investissements 2026</b>
---------------------	-----------------------------

Le conseil municipal arrête, à la majorité, le montant des investissements à la somme de 2 065 000.00 € pour l'année 2026 comme échangé à la réunion de la Commission des Finances qui s'est réunie le 13 avril 2026.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	

Contre : M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN

<b>RAPPORT N° 4</b>	<b>Taux d'impositions des taxes directes locales 2026</b>
---------------------	---

Compte-tenu de la revalorisation des bases, il est proposé de maintenir les taux 2025 à l'identique pour 2026. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux suivants pour 2026 :

- **Taxe sur le foncier bâti : 31.73 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 14.62 %**
- **Taxe d'habitation : 14.10 %**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 5</b>	<b>Crédits médiathèques 2026</b>
---------------------	----------------------------------

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le budget alloué à la médiathèque, soit 5 500.00 € pour son fonctionnement augmenté de l'excédent 2025 non dépensé soit 339.36 €.

**Budget total pour 2026 : 6 000.00 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Mme BÉNARD demande un éclaircissement sur la ligne « Location exposition ». Il s'agit de la location de mobilier d'exposition.

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Indemnités de fonction des conseillers municipaux</b>
---------------------	--

Lors du dernier conseil municipal, Mme BÉNARD a suggéré que les conseillers municipaux soient indemnisés, en plus du Maire et des Adjointes au maire.

Dans les communes de taille identique à celle de Piney, seule une indemnisation est prévue pour les éventuels conseillers délégués (article L.2123-24-1-III du CGCT) ; ce qui n'est pas le cas à Piney.

Il est également précisé qu'aucune indemnité de ce type n'a jamais été mise en place lors des précédents mandats.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas indemniser les conseillers municipaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	

Contre : M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Vote du budget unique 2026</b>
---------------------	-----------------------------------

M. RAPINAT demande par écrit de reporter le conseil municipal consacré au budget.

Cette demande est motivée par la transmission tardive d'éléments complémentaires à ceux initialement présentés lors de la Commission des Finances du 13 avril.

Afin de permettre à l'ensemble des élus de disposer du temps nécessaire à une analyse complète de ces documents, il est proposé de reporter le vote du budget 2026.

Monsieur le Maire décide de convoquer en urgence un conseil municipal extraordinaire le jeudi 30 avril 2026 à 20 h 00 afin de procéder exclusivement au vote du budget 2026.

Cette convocation exceptionnelle est motivée par les contraintes du calendrier budgétaire et vise à garantir des conditions de délibération pleinement conformes aux exigences légales.

<b>RAPPORT N° 8</b>	<b>Constitution du Syndicat mixte Aube – Adhésion et désignation de délégués</b>
---------------------	--

Par délibération du 6 octobre 2025, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce nouveau syndicat Aube Numérique, en désignant Philippe JANNY comme « délégué titulaire » et Eric MAILLY comme « délégué suppléant ».

Conformément à l'article 17 des statuts du Syndicat mixte, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte une nouvelle délibération actant l'adhésion de la commune et approuvant les statuts,
- désigne Philippe JANNY comme « délégué titulaire » et Eric MAILLY comme « délégué suppléant » au sein du futur Comité Syndical.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 9</b>	<b>Désignation d'un correspondant Incendie et Secours (2026 – 2032)</b>
---------------------	---

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Philippe MAILLY comme correspondant incendie et secours chargé des questions de sécurité civile auprès du SDIS.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 10</b>	<b>Désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPO) – (2026 – 2032)</b>
----------------------	---

Le RGPD régit les données personnelles.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Aurélie PINOT-VIGNAL en tant que responsable de traitement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 11</b>	<b>Désignation d'un référent Déontologue</b>
----------------------	--

Chaque élu local a accès à un référent Déontologue, dont la mission est d'accompagner, de conseiller et de prévenir les risques liés à l'atteinte à la probité. La désignation d'un délégué Déontologue doit se faire par voie de délibération. Il est proposé de consulter la Communauté de Communes à ce sujet.

Le vote est reporté.

<b>RAPPORT N° 12</b>	<b>Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b>
----------------------	--

Il s'agit de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs en nommant six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants.

Monsieur le Maire énonce la liste de proposition des personnes appelées à siéger.

Cette liste sera adressée à la Direction Générale des Finances Publiques qui nommera les commissaires de la CCID de Piney.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12		3

Abstention : M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Organisation d'une réunion publique relative à l'implantation d'une antenne relais sur le territoire communal. Une demande qui a été faite par de nombreux abonnés du réseau SFR. Elle doit être faite avant le 13 mai,
- Acquisition du site de l'ancienne déchetterie au prix symbolique de 1 €.
- M. RAPINAT propose, qu'à l'avenir, il soit utilisé le vidéoprojecteur pour diffuser les éléments complémentaires.
- Mme BÉNARD fait remonter des plaintes répétées d'habitants au sujet de la circulation accrue de camions depuis quelques mois. Plusieurs hypothèses sont soulevées mais la raison propre n'est pas connue.
- La question des dégradations causées par l'exercice Orion est soulevée par M. TOPPIN. Une déclaration sera faite à un numéro prévu à cet effet. Des travaux de réparations seront effectués.

**Séance levée à : 19 h 50**